



## PROCESSUS DE REPLI, D'ISOLEMENT ET COHÉSION SOCIALE ANALYSES ET PRÉCONISATIONS POUR LES VILLES D'OCCITANIE

### *Éditorial du Président*

#### *Rétablir la République dans les quartiers*

La question des déséquilibres entre territoires, de la désertification de certains d'entre eux du point de vue des services publics, notamment de santé est au cœur des préoccupations du CESER Occitanie. L'enjeu est essentiel puisqu'il s'agit bien de facteurs qui ont une incidence directe sur les conditions du vivre-ensemble et de la cohésion sociale.

Une analyse des mécanismes, des pistes possibles d'action est dessinée dans de nombreux Avis du CESER. C'est le cas ici avec cet Avis sur « les processus de repli et d'isolement », voté le 25 février 2020 à l'unanimité.

Ce rapport se focalise sur certains territoires en particulier, des territoires identifiés ou désignés comme problématiques par les discours politiques et médiatiques, tels que le sont les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) par exemple. Mais le CESER y constate toutefois l'existence de similarités entre les quartiers en souffrance que sont les QPV et d'autres territoires, d'autres populations, rencontrant des situations proches, en milieu urbain mais aussi en zone moins dense. Ces territoires présentent le point commun de subir un certain nombre de mutations sociétales sans que soient mis à leur disposition les moyens pour y faire face. Cette situation entraîne une fragmentation parmi les populations entre celles disposant des ressources économiques, sociales, culturelles, qui leur permettent de s'adapter à ces mutations et les autres qui tendent à adopter des logiques de repli ou à se trouver isolées.

Cet Avis a été voté avant la crise sanitaire et les crises économique et sociale qui lui succèdent. Il est à craindre fortement que les mécanismes décrits dans ce rapport se trouvent renforcés par cette situation nouvelle : l'enjeu en matière de cohésion sociale s'en trouve d'autant plus central.

Pour le CESER, le rôle que doivent jouer l'État et les collectivités territoriales est primordial en la matière pour ne pas rompre, voire pour restaurer la confiance des habitants de ces quartiers et de ces territoires, dans le pacte républicain.

Mais nous devons dire aussi que cela passe par l'éradication de tous les trafics et violences qui sont liées et le droit à la sécurité pour tous les habitants.

La réponse passera bien sûr par l'éducation, la formation et l'accès à l'emploi.

Le retour de l'État et de l'État de droit est une nécessité, ainsi que la mise en œuvre, dans tous les financements d'activités, du respect des principes de la laïcité, ce que doit inclure le pacte républicain.

Jean-Louis CHAUZY

Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



**Georges BENAYOUN**  
Président  
de la Commission  
Santé - Culture  
Sport - Cohésion  
sociale



**Isabelle MONTIER**  
Rapporteuse



**Nicolas DUBOURG**  
Rapporteur

Synthèse de l'avis voté le 25 février 2020 et préparé par la Commission Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale

Le CESER a souhaité analyser le fait que certains quartiers ou certains habitants tendent, pour des raisons sociales, économiques ou culturelles, à être mis à l'écart du reste de la société. Ces processus de repli et d'isolement font courir un risque pour l'ensemble de la société, en termes de fragmentation et de rupture de liens.

Pour apporter des réponses adéquates à cette réalité qui soulève des problèmes, il est essentiel en premier lieu de la comprendre et de la connaître, et notamment d'analyser toutes les représentations que l'on peut avoir à son sujet.

C'est ce que le CESER s'est attaché à faire avec ce rapport qui porte sur un sujet particulièrement complexe.

créditphoto©CESER



Cet effort de connaissance l'a amené à élargir son sujet, à considérer les processus de repli et d'isolement vécus par des quartiers de différentes villes, confrontés à une double fracture, à la fois sociale et territoriale. Ces processus et leur impact en termes de risques pour la cohésion sociale concernent des territoires identifiés, désignés comme problématiques par les discours politiques et médiatiques, mais aussi des territoires rendus moins visibles, moins repérés par les politiques publiques.

Le CESER a en effet constaté des similarités entre les quartiers en souffrance que sont les QPV, répertoriés ainsi en fonction d'un critère de revenus qui les définit comme pauvres et d'autres territoires, d'autres populations, rencontrant des situations proches, correspondant à des logiques urbaines, mais parfois situés dans des zones beaucoup moins denses.

Ce qui ressort des auditions et réflexions, c'est l'existence d'une triple rupture dans les territoires en souffrance d'Occitanie :

- Sociale : par des mécanismes de ségrégation culturelle, de stigmatisation, de discrimination.
- D'accessibilité : par le fait que le quartier lui-même est exclu du maillage de services publics.
- Numérique : les personnes qui maîtrisent mal les nouvelles technologies ou qui n'ont pas accès, sont mis à l'écart dans de nombreux domaines. Par exemple, 10 % des emplois sont trouvés via le web et plus de 90 % des grandes entreprises utilisent leur site Internet à des fins de recrutement. Face à la consultation de données, au commerce en ligne, au courrier électronique ou à l'utilisation d'un ordinateur, une fracture « numérique » s'est creusée.

## UNE RÉFLEXION PUBLIQUE

Les mutations territoriales à l'œuvre ont un impact fort sur ces notions de cohésion sociale et territoriale. Le CESER s'inquiète d'ailleurs depuis plusieurs années sur les risques engendrés par ces mutations, notamment en termes de désertification médicale, mais c'est bien un phénomène plus global qui touche de nombreux territoires, qui voient disparaître la plupart des services publics, des commerces, etc.

La principale raison du maintien dans la pauvreté est le cumul de difficultés dans tous les domaines : logement, santé, formation, manque d'éducation, ruptures familiales... Le non recours aux droits reste un problème majeur ».

Le CESER a souhaité à la fois s'inscrire dans l'évolution de la réflexion publique (détermination des territoires en souffrance à partir du critère de revenu) et traiter des situations vécues dans les quartiers sensibles des grandes villes, au-delà de la question de la pauvreté. Pour cela, il a choisi de privilégier l'analyse des processus de repli et d'isolement, dans le cadre de « logiques urbaines », mais également en lien avec la réflexion menée par les pouvoirs publics.

## DES MODES D'INTERVENTIONS APPROPRIÉS FACE AUX CONSTATS ALARMANTS

Une première partie de l'Avis décrit le « portrait » de l'Occitanie et de ses spécificités tant géographiques que démographiques. Ce chapitre est également l'occasion d'affirmer un certain nombre de constats qu'il est important d'avoir à l'esprit pour construire des interventions appropriées et qui se démarquent dans une certaine mesure des discours communs généralement portés sur ces questions.

Le CESER y développe ainsi le caractère hétérogénéité des phénomènes de repli, selon les territoires, l'importance de concevoir les processus de repli à l'échelle d'une ville voire d'une agglomération

AdobeStock©The Visuals You Need



ou encore la nécessité d'adopter une vision dynamique des quartiers en difficulté, qui ont une fonction de sas de passage qui créent des besoins particuliers pour leurs habitants.

Une seconde partie s'attache à décrire les modes d'intervention des acteurs publics en direction des territoires confrontés à ces processus de repli et d'isolement et les mettant en regard avec les analyses portées dessus par les autres acteurs, notamment associatifs.

Il y décrit ainsi la logique générale qui ne favorise pas l'amorçage de nouveaux projets ou l'émergence de nouveaux acteurs, les effets pervers du mode de financement de l'appel à projet et, plus généralement, le contexte de crise et de mutations importantes qui vit le secteur associatif.

## LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le CESER a souhaité formuler des préconisations à l'attention des acteurs publics qui mettent en œuvre les politiques en direction des quartiers en difficulté des territoires d'Occitanie.

Ce rapport se veut une alerte à l'attention des décideurs publics, sur les risques encourus pour la société dans son ensemble à mettre à l'écart une partie de la population.

**Les préconisations du CESER sont regroupées autour de 4 grands thèmes :**

- **Développer et pérenniser l'action publique dans les quartiers en difficulté**
- **Contribuer à changer l'image des quartiers et, au-delà de penser, « panser » la ville en tenant compte des usages**
- **Déployer la capacité citoyenne et promouvoir la participation des habitants**
- **Protéger le tissu associatif et encourager l'action de ses acteurs**

Dans le 1er axe, le CESER décrit des mesures qui visent à répondre concrètement aux enjeux liés à la double fracture sociale et territoriale analysée, en insistant sur la nécessaire égalité d'accès aux services, le rôle essentiel de l'éducation et de la formation, etc. Il préconise notamment de rapprocher les services publics des citoyens, en réimplantant des services dans ces quartiers.

Il encourage également à mener des actions de promotion de la laïcité et d'éducation aux médias dans les lycées pour favoriser le développement du sens critique. C'est une action de prévention indispensable pour limiter les risques de radicalisation et transmettre les valeurs de laïcité.

Le 2ème axe détaille des préconisations qui visent à changer l'image dégradée dont souffrent ces territoires. Le CESER insiste notamment sur la nécessité de favoriser la mixité fonctionnelle de ces

quartiers, pour permettre la mixité et le dialogue. Cela passe par le maintien des services publics, l'encouragement à l'installation d'entreprises et la constitution de lieux de sociabilité.

Il encourage également à la mise en place d'un parcours patrimonial au sein de ces quartiers, pour valoriser l'histoire de ces territoires et de leurs habitants.

Autre grande préconisation, le CESER encourage à faire des QPV des zones d'expérimentation d'une transition écologique ambitieuse pour contribuer à changer l'image de ces quartiers.

Sur le 3ème axe, essentiel, le CESER préconise de favoriser la participation des citoyens aux décisions qui les concernent en multipliant les budgets participatifs et en s'appuyant sur les conseils citoyens. Pour le CESER, donner la possibilité aux citoyens de participer à la construction des actions est un moyen pour qu'ils se sentent impliqués et maîtres de leur destin.

Il encourage la Région, forte de son expérience en matière de dispositifs participatifs, à jouer un rôle, via par exemple des outils de recueil des besoins uniformes, pour favoriser l'uniformité des méthodes permettant de rendre concrète et équitable la participation citoyenne à travers les Conseils Citoyens.

Enfin, prenant acte des importantes mutations et de la profonde crise que connaît le monde associatif, dans le 4ème axe, le CESER préconise de protéger ses acteurs, qui jouent un rôle essentiel dans la République.

Pour cela, il encourage notamment les collectivités territoriales à privilégier un rapport de partenariat avec les acteurs associatifs, en particulier en mettant en place une logique de co-construction avec eux des appels à projet.

En parallèle des appels à projet, il est favorable à la mise en place, ou au retour, de manière plus systématique, de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, qui pourraient permettre de penser des interventions sur le moyen ou long terme, de favoriser une pérennité dans les associations, en particulier des postes de salariés.

Pour favoriser l'émergence de projets et d'acteurs nouveaux, le CESER propose de créer des incubateurs d'intervention sociale sur les quartiers, pour soutenir des initiatives portées par des animateurs, des porteurs de projets, qui auraient pour rôle de favoriser le partage de compétences, les mutualisations et de consolider le modèle économique des associations existantes ou émergentes.

Le CESER encourage à soutenir en priorité les associations dont l'objet favorise le lien social, en inscrivant ce critère dans le cadre des appels à projet.

La co-construction doit également être au cœur des procédures d'évaluation, qui doit se faire à partir d'indicateurs dynamiques prenant en compte les flux et la mobilité résidentielle à l'intérieur de ces quartiers.



AdobeStock@nuvolanavicata

## CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

### Siège

18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

### Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Caroline HONVAULT ■ [caroline.honvault@ceser-occitanie.fr](mailto:caroline.honvault@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 91

Secrétaire : Fatima BENMEHDI ■ [fatima.benmehdi@ceser-occitanie.fr](mailto:fatima.benmehdi@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 75